

Les communs sociaux : une contribution théorique et empirique à partir d'une enquête dans les Hauts-de-France

Amélie Lefebvre - Chombart

Post-doctorante ChairESS

Docteure en géographie au laboratoire TVES (EA 4447)

Pierre Robert

Post-doctorant ChairESS

Chercheur associé en économie au laboratoire CLERSE (UMR 8019)

Résumé : Cet article propose une contribution à la fois théorique et empirique sur la notion de communs sociaux, à partir d'une étude menée depuis 2016 au sein de la ChairESS Hauts-de-France. En définissant un nouveau rapport à la solidarité et en s'inscrivant dans de nouvelles formes d'action collective, l'approche des communs et le mouvement qui s'en réclame interrogent les changements actuels dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, la notion de communs sociaux peut fournir une grille d'analyse de ces évolutions. La première partie revient sur les éléments de conceptualisation de cette notion à partir de plusieurs auteurs, à la fois théoriciens ou acteurs des communs (partie 1). Nous présentons ensuite le travail d'enquête effectué au sein de la ChairESS, en revenant sur la première séquence qui a fait émerger neuf critères idéals-typiques des communs sociaux, et la nouvelle phase que nous menons actuellement. Quelques résultats d'amendement des neuf critères sont proposés (partie 2).

Introduction

Depuis peu, les thématiques des « biens communs » ou des « communs » connaissent un développement important dans le champ intellectuel (Sauvêtre, 2016a). La notion de « commun(s) » fait écho aux travaux d'Elinor Ostrom (2010) et de l'école d'Indiana. Dans ces travaux, Ostrom montre qu'une gouvernance collective avec des droits de propriété partagés permet de gérer de manière soutenable une ressource dont l'usage est mutualisé. Cette notion est relativement récente dans la recherche scientifique en France, mais connaît actuellement un développement rapide, notamment avec les travaux autour de B. Coriat (2015) et de P. Dardot et C. Laval (2014 ; 2016). Ces thématiques connaissent également un développement dans le champ militant. Les communs renvoient ici à un ensemble d'initiatives et d'action collective relativement récentes, qui se saisissent de la notion de commun, s'en revendiquent et agissent pour créer ou développer des communs, de telle sorte que l'on peut évoquer un mouvement des communs (Sauvêtre, 2016a). La région Hauts-de-France apparaît comme précurseur : un nombre d'initiatives relativement important se réclament des communs, cherchent à en construire et à les gérer en commun (Mahieu, 2017). Ces initiatives s'inscrivent dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS). Plus précisément, elles apparaissent comme une autre manière d'appréhender les pratiques sociale et solidaire et interrogent le champ de l'ESS régional. Le commun implique une praxis particulière (Dardot et Laval, 2014 ; 2016) et le mouvement qui s'en réclame porte des effets concrets de transformation des pratiques d'organisations d'activités économiques. Or, ces pratiques sont nombreuses et hétérogènes et restent encore méconnues (Sauvêtre, 2016a).

Notre recherche s'intéresse donc à la manière dont les communs peuvent transformer l'ESS, en prenant appui sur la notion de communs sociaux proposée par P. Sauvêtre (2016b). L'intérêt d'approfondir cette notion est de fournir une grille d'analyse des évolutions de l'ESS. Face à un tournant entrepreneurial du champ de l'ESS qui se fait au détriment du projet politique et sociétal, les communs définissent un nouveau rapport à la solidarité en refusant les logiques d'appropriation et en s'inscrivant dans de nouvelles formes d'action collective. Par ailleurs, l'objectif d'un approfondissement de la notion de communs sociaux est aussi d'élaborer une définition qui puisse être partagée par les acteurs du champ, dans l'optique d'une reconnaissance mutuelle de leur contribution aux communs. De nombreux travaux soulignent en effet les convergences entre les concepts d'ESS et de communs (cf. notamment Nyssens et Petrella, 2015). Notre hypothèse est donc que le champ de l'ESS contribue à une forme de communs, par certaines de ces pratiques que nous cherchons à identifier. C'est pour cette raison que notre contribution porte sur la notion de communs sociaux, afin de comprendre dans un premier temps que est le travail du commun par l'ESS, puis dans un second temps la manière dont l'approche des communs peut faire évoluer les pratiques de l'ESS.

Cette contribution est à la fois théorique et empirique. Dans un premier temps, nous proposons une revue de littérature sur les communs sociaux à partir de travaux à la fois d'universitaires et d'acteurs des communs. Ce cadrage théorique permet de situer les débats actuels autour de la notion, et ainsi d'identifier plusieurs enjeux qui lui sont propres. Nous relevons plusieurs éléments de définition, proposées par les différents auteurs (partie 1). La seconde partie propose cette fois une contribution empirique à partir étude menée au sein de la ChairESS Hauts-de-France. La première séquence de cette étude a été réalisée par P. Sauvêtre (2016b), elle a abouti à la distinction de neuf critères idéals-typique. Nous sommes actuellement dans la seconde phase qui consiste à retravailler ces critères à partir d'une enquête plus approfondie. La méthodologie et quelques résultats sont présentés pour finir (partie 2).

Cette recherche s'inscrit donc dans les questionnements soulevés par l'axe 1 du colloque,

car elle interroge les pratiques et valeurs de l'ESS au regard de l'histoire des organisations. En tant qu'horizon économique et politique, les critères des communs sociaux interrogent les évolutions récentes de l'ESS. Par ailleurs, cette recherche interroge le rôle d'appui de l'ESS à l'émergence et à la sécurisation des communs sociaux. Il s'agit d'étudier la possibilité pour les communs de trouver des ressources dans les modèles économiques et organisationnels expérimentés et éprouvés par l'ESS, tout en conservant leur projet de transformation de l'économie et du politique (Mahieu, 2015). Dans ce cadre, elle s'intéresse aux formes d'associationnisme de l'ESS et à la possibilité d'une démocratie économique face aux injonctions gestionnaires.

1. Cadrage théorique autour de la notion de communs sociaux

1.1. D. Bolier : réciprocité, coopération et « valeurs fondamentales »

Réaliser une revue de littérature sur les notions de commun social ou communs sociaux, impliquent de recenser à la fois les travaux de chercheurs universitaires et non universitaires. En effet, plusieurs acteurs du mouvement des communs mènent sont engagés dans une réflexion importante sur la notion de commun. C'est le cas de l'activiste américain David Bolier qui a cofondé avec Michel Bauwens et Silke Helfrich le « Commons Strategies Group », un groupe partenarial à vocation mondiale qui se fixe pour objectif de faire avancer la recherche théorique et pratique sur les communs. Leur démarche consiste principalement à étudier et répertorier les projets fondés sur des communs.

Depuis le début des années 2000, Bolier est notamment l'auteur d'une série de travaux sur la question des communs et des pratiques sociales liés à cette notion. On peut ainsi retrouver une première trace de la notion de « communs sociaux » dans « *La Renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage* » (2014a). Dans cet ouvrage Bolier cherche à identifier, au-delà des communs habituellement identifiés (naturelles et numériques), d'autres grands groupes de communs présentant des caractéristiques générales similaires. Il ne prétend pas à l'exhaustivité mais rappelle qu'« *un commun peut émerger n'importe où dès lors qu'un groupe de personnes décide de gérer une ressource de manière collective, dans un esprit d'accès et d'usage équitables et soutenables* » (p.134). Il réalise un aperçu des communs de subsistance, des communs indigènes, des communs civiques et sociaux, des entreprises économiques intégrées aux communs et enfin des communs sous garantie publique.

Selon lui, les communs sociaux¹ ont pour objectif de pourvoir à des besoins fondamentaux non satisfaits par les marchés et tirent leur origine, ainsi que leur diversité, de la propension naturelle des êtres humains à coopérer (p.139) ; en cela, on peut les rapprocher des initiatives de l'économie sociale et solidaire (ESS). D'ailleurs, Bolier propose plusieurs exemples de communs sociaux qui relèvent du champ de l'ESS, comme les associations civiques, les jardins communautaires ou les AMAP. Néanmoins, il faut souligner que toute l'ESS ne semble pas relever des communs sociaux. Ainsi, les exemples cités ont un fonctionnement des valeurs particulières : toute l'ESS ne peut donc se réclamer du commun social. *A contrario*, Bolier inclut dans les communs sociaux des organisations ou des initiatives hors du champ de l'ESS. C'est le cas, des fêtes de quartier, du système de don de sang et d'organes ou encore des disciplines universitaires. Dans cette perspective, la notion de commun social opère un lien entre une partie de l'ESS et d'autres types d'institutions qui partagent un même mode de fonctionnement et des valeurs communes.

¹ Dans la suite de l'ouvrage, le qualificatif de « civique » est abandonné, mais son usage soulève un rapport particulier des communs sociaux à la citoyenneté.

Du point de vue du fonctionnement, Bolier insiste sur la dimension réciprocaire du fonctionnement (socio-)économique (Polanyi, 1975 ; Laville et Gardin, 2017). Les communs sociaux sont caractérisés par une économie du don, fondé sur un principe de la production par les pairs. Le système de don de sang et d'organes est basé sur le don volontaire et le devoir social, les disciplines universitaires représentent des échanges de savoirs gratuits et mobilisent une évaluation par les pairs, les Banques du « temps » reposent sur des échanges de service et un don en temps, la consommation collaborative de voitures, de vélos et d'outils, ou encore le *couch surfing* s'organisent autour d'usage partagée. Cette économie du don et de la réciprocité des communs sociaux est également l'une des caractéristiques importantes de toutes les catégories de communs étudiées par Bolier (communs numériques, de subsistance ou les communs indigènes). Un lien avec l'économie contributive et le logiciel libre est d'ailleurs opéré ; les communs sociaux relèvent d'une production collaborative assise sur la participation des usagers à la planification. Selon Bolier, ce mode de fonctionnement encourage à la fois l'engagement individuel et le soutien des pairs, ce qui évite la plupart des problèmes liés à la coordination par le marché et permet au commun social de se développer. En effet, le marché « *implique des relations impersonnelles, à durée déterminée (ou ponctuelles), et un échange de valeur sur le principe du « donné pour un rendu »*. *Les frontières entre les individus restent toujours très claires* » (2014a ; p.140). Avec un fonctionnement où la réciprocité prévaut, ces « frontières sociales [sont] estompées, voire effacées au cours de l'échange », car il s'agit d'établir des relations et des proximités sociales durables. Ces « proximités » permettent de réduire les coûts de transaction par la coopération et la confiance. Elles rendent le commun social « *plus adaptable aux conditions locales et aux besoins individuels* » (ibid ; p.142)². Dans une telle économie, « *aussi longtemps que le don continue à circuler parmi les gens, sans identification précise de qui doit quoi à qui, le commun social prospère* » (ibid ; p.140).

Du point de vue des valeurs, dans l'ouvrage « *Think like a Commoner. A Short Introduction to the Life of the Commons* » (2014b), Bolier souligne le fait que le champ de l'ESS (« *Solidarity Economy movement* »), sans se référer au discours des « communs », partagent avec lui les « *valeurs fondamentales* » (« *core values* ») de « participation, coopération, inclusivité, équité, innovation « *par le bas* » et responsabilité » (p. 172). Bolier insiste principalement sur les dimensions de coopération et de confiance, sans lesquels une économie du don, et donc les communs sociaux, ne peuvent se développer. Ces dimensions limitent l'ensemble des problèmes éthiques liées à la coordination marchande où prévaut la concurrence. Les disciplines universitaires sont donc des communs sociaux car, selon Bolier, ils y règnent une éthique du partage et du débat ouvert (2014a).

1.2. P. Dardot et Ch. Laval : l'enjeu d'un changement de pratiques dans le champ socio-économique face au néolibéralisme.

On retrouve la notion de commun social dans l'ouvrage de Pierre Dardot et Christian Laval (2014), « *Commun: Essai sur la révolution au XXIe siècle* ». Ils considèrent le commun comme une norme de l'agir politique. C'est l'idée de « praxis institutive » : une pratique d'auto-institution de la société qui renvoi à la capacité créatrice de cette société à s'instituer politiquement à travers des institutions d'auto-gouvernement. La notion de commun social est

² Bolier évoque ainsi des « *communautés de confiance* » (2014a ; p.141) et souligne le rôle des villes comme environnement de prédilection des communs, car elles facilitent les relations de proximités. Par ailleurs, le développement des communs sociaux est facilité à l'heure actuelle par les outils numériques, notamment ceux du libre, qui permettent d'élaborés des systèmes d'échanges en ligne très poussé, qui réduisent les coûts de transaction.

alors considérée sous ce prisme, en ce qu'elle pourrait transformer, par cette norme politique, les institutions et les organisations du champ socio-économique.

La notion est notamment évoquée à l'occasion des propositions qu'émettent les deux auteurs en vue d'une politique du commun³. Dans la proposition 6 – « *le commun doit fonder la démocratie sociale* » (p.506-513) – le commun social fait référence notamment aux communs du champ social ou de la sphère social-économique, à l'opposé des communs du champ politique. Elle est notamment mobilisée en opposition au fonctionnement actuel de l'Etat social sous l'emprise de la logique néolibérale. La proposition des auteurs est ainsi de refonder cet Etat social selon la logique politique du commun, afin d'aboutir à une véritable démocratie sociale, fondée sur une citoyenneté sociale. Cette démocratie sociale représente les « *institutions que se donnent les membres d'une société (communauté) pour se répartir une partie de leur production en fonction des besoins jugés les plus importants* » (p.462). Elle est consubstantielle de la logique politique du commun, car elle suppose que les membres de la société élisent démocratiquement les gouvernants et qu'ils soient saisis à la fois des grandes orientations stratégiques et, à un niveau plus local, des questions relatives à la gestion quotidienne des services. Cette logique politique vise ainsi à rendre à la société ce qui lui revient, c'est-à-dire à redonner « *le contrôle démocratique des institutions de réciprocité et de solidarité qui lui ont et confisquées par la haute administration, avant tout soucieuse aujourd'hui de réduire le spectre d'intervention de l'Etat social et de l'adapter aux « contraintes de compétitivité* » (p.506).

Cela se traduit de différentes manières pour l'Etat social : la solidarité au sein de la protection sociale doit être démocratiquement organisée et les services publics doivent tendre vers des « *services de citoyenneté* » qui dépendent de « *choix politiques généraux* », mais sont « *cogouvernés par les acteurs directement concernés par leurs mise en œuvre* », afin que ces services soit gérés de manière démocratique et subordonnés aux droits d'usages communs (p.467). Les grandes orientations stratégiques sont donc prises selon un principe de co-construction publique-citoyenne, incluant les représentants de l'Etat, mais aussi les travailleurs et les usagers-citoyens. Cette gouvernance démocratique permet aux besoins collectifs d'être exprimés, débattus, élaborés selon des voies démocratiques et non pas confisqués ; la logique du commun dans le champ social véhicule ainsi l'idée de réappropriation des attentes collectives et de leurs définitions⁴.

Le commun social apparaît donc ici comme une logique de transformation des institutions du champ social à différentes échelles. Il revêt donc un enjeu politique de changement de pratiques à la fois locales et globales, et fait ainsi référence à des solidarités nationales mais aussi locales ou plutôt à leur articulation en vue d'une meilleure gouvernance démocratique et d'une réappropriation citoyenne. Cette transformation insufflée par la logique du commun concerne aussi l'ESS (proposition 3 et 4). Les deux auteurs plaident pour une inscription des organisations de l'ESS dans la « *forme politique générale du commun* ». Ils estiment que l'ESS peut contribuer à une alternative au capitalisme à condition de s'articuler à d'autres formes de luttes sociales, syndicales et politiques. La condition est donc que l'ESS se re-politise, en faisant la démarche de se transformer elle-même suivant une logique politique qui rentrerait en conflit avec la logique néolibérale (Sauvêtre, 2016a).

³ Ces propositions ne forment pas un programme politique en soit, mais doivent être discutés et vérifiées.

⁴ Selon Dardot et Laval, cela suppose qu'une communication sociale s'établisse entre agents et populations, à travers des organes incluant, au sein des administrations des usagers et des techniciens, qui gèrent ensemble et de façon quotidienne, ces services à un niveau local. Cette proposition ne rejette pas une forme de logique bureaucratique qui paraît nécessaire car « *chaque groupe de salarié ne peut inventer et gouverner son « commun social » ne serait-ce que parce que les techniques assurantielles supposent des échelles très grandes* » (p.511).

1.3. M. Bauwens : coopération et démocratisation du système de protection sociale

Une contribution importante à la notion de communs sociaux est celle du théoricien de l'économie du pair-à-pair Michel Bauwens⁵. On y retrouve à la fois cette question des solidarités locales et de l'ESS en lien avec l'absence de protection sociale. Il définit les communs sociaux comme des systèmes d'aides sociales mutualisés et autogérés, créés par les travailleurs pour faire face aux risques de la vie. Les mutuelles et les coopératives sont ainsi des communs sociaux. Historiquement, leur apparition remonte à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle. Ces communs sociaux sont liés à la perte des moyens de subsistance des populations rurales, opérés par l'appropriation des communaux, et l'apparition d'une nouvelle classe ouvrière dans les villes. Pour Bauwens, l'émergence des communs sociaux est consubstantielle de l'évolution du système de marché. L'apparition de ce système d'abord dans les villes comme sous-systèmes émergents, qui a fait apparaître cette deuxième forme la plus importante de communs : les communs sociaux. L'extension du capitalisme précarise la vie des travailleurs, car ils ne sont plus propriétaires de leurs moyens de subsistance. C'est ce qui rend nécessaire la généralisation de communs sociaux, distincts des ressources naturelles.

Selon Bauwens, c'est une fois que le capitalisme « dé-communifie » les ressources naturelles, que les travailleurs créent des communs sociaux pour faire face aux aléas de vie. Il est donc nécessaire de relier les communs sociaux aux intérêts et aux pratiques des travailleurs. Bauwens renvoie ainsi l'émergence de ces communs sociaux à une longue tradition de pratiques des travailleurs avec les guildes au Moyen-âge comme système de solidarité mutualisés et autogérés par et pour les artisans et commerçants. Il évoque également comme exemple récent, l'auto-organisation des précaires notamment à travers des CAE. La coopérative représente à ses yeux une forme juridique adaptée pour gérer les communs sociaux.

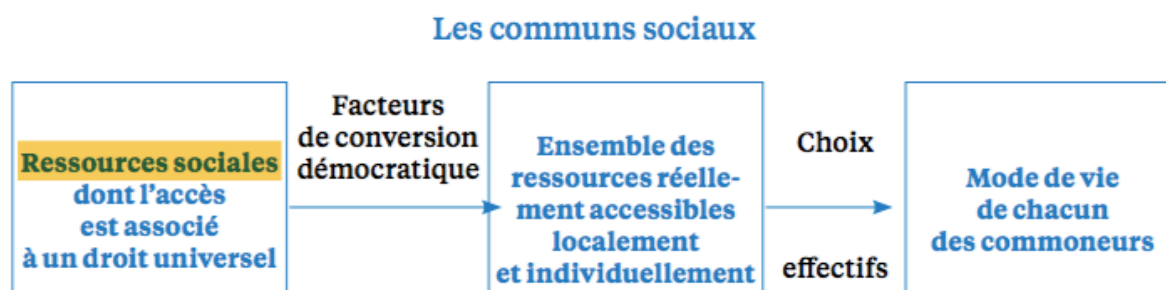
La vision des communs sociaux proposée par Bauwens noue un lien entre ESS et protection sociale, de la même manière que Dardot et Laval. Le système de sécurité sociale représente à l'origine un commun social régi par l'Etat en tant que représentant des citoyens dans le cadre d'une politique démocratique. Mais pour Bauwens, les communs sociaux ont fait l'objet d'une « étatisation » : ils sont désormais gérés par l'Etat Providence et non plus par les communs. Or, ces dernières années, le néolibéralisme et la bureaucratisation de la protection sociale exigent une re-commonification des systèmes de protection sociale, sous le prisme d'un partenariat publics-communs. Par ailleurs, la crise de l'Etat-providence est marquée développement de nouveaux systèmes de solidarité de base, que l'on peut qualifier de « commonfare » et qui vise la réappropriation démocratique des protections sociales. Dans cette perspective, les communs sociaux peuvent devenir le socle de nouvelles formes de solidarités. Derrière l'idée de « commonfare », Bauwens évoque une forme participative de dispositifs sociaux basée sur la collaboration entre les individus et visant à fournir une assistance contre les risques, en vue de l'amélioration du bien-être individuel. Ces « commonfare » accordent un droit de vote à tous les individus de la société, même s'ils ne sont pas intégrés dans le marché du travail. L'objectif est ainsi de réduire les problèmes hiérarchiques, bureaucratiques et excluant des systèmes et des dispositifs de protection sociale actuels, par la création de réseaux de protection sociale open-source et démocratique.

⁵ Cette contribution de Bauwens regroupe divers éléments : une intervention donnée à SMART Belgique en décembre 2017 lors des « 24H du travail : l'autonomie dans la solidarité, pourquoi et comment ? » et des textes disponibles sur les wikis de P2P Foundation (2017).

1.4. H. Defalvard et la Chaire ESS Université Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM) : garantir un accès locale et démocratique réelle aux ressources sociales à visée universaliste

La définition des communs sociaux d'Hervé Defalvard⁶ s'appuie sur l'approche ostromienne complétée par celle d'A. Sen (2010) sur les capacités. Dans cette perspective, les communs sociaux se définissent par les trois critères d'Ostrom : (1) la production et la gestion d'une ressource mise en commun, (2) l'établissement de droits distribués qui régulent notamment l'accès à la ressource par les commoneurs, (3) La gouvernance collective de la ressource qui inclut la résolution des conflits générée par sa gestion. Le recours aux capacités introduit d'autres critères qui qualifient la spécificité des communs sociaux. Sen distingue les ressources et les capacités individuelles déterminant l'ensemble des choix de vie possibles. Les ressources sont associées à des droits formels ou *libertés formelles*, tandis que les capacités sont des *libertés réelles* qui permettent de choisir les fonctionnements et les modes de vies que les individus estiment juste de valoriser. Dans ce cadre, les communs sociaux se caractérisent par la conversion démocratique des ressources sociales dotées de droits universels en des libertés réelles pour les individus (cf. schéma 1). Les ressources dont il est question sont celles dotées de droits universels ; il s'agit de la santé, de la culture, de l'emploi. Les communs sociaux constituent une mise en commun de telles ressources, et la gestion en commun permet d'assurer un accès local et démocratique à chacun d'elles. Pour le dire autrement les communs sociaux sont « *les communs dont la ressource mise en commun est sociale au sens des « biens communs sociaux » définis en Italie par Barsani, dont les droits d'accès ont une visée universaliste et dont la gouvernance collective construit leurs facteurs de conversion de manière toujours locale et démocratique* » (p.45).

Schéma 1 : les communs sociaux pour Defalvard⁷



Sur la base de cette définition, Defalvard propose deux perspectives de recherche complémentaires, à deux échelles d'analyse différentes. La première est micro-institutionnelle et consiste à « *étudier les réalités locales de l'ESS susceptibles de correspondre à des communs sociaux* » (p.46). Plusieurs travaux ont été menés dans cette perspective sur les communautés énergétiques durables (Celati, 2016), les communautés d'habitat alternatif (Cervera, 2016), les pôles territoriaux de coopération économique (Fontaine, 2016b) ou

⁶ Le travail de Defalvard sur la notion de communs sociaux apparaît comme l'un des plus aboutis. Il s'inscrit dans les travaux menés par la Chaire ESS UPEM qui ont donné lieu à un colloque international en mai 2016 intitulé « Communs et transformations sociales : Expériences européennes sous un regard pluriel », ainsi qu'un article dans la RECMA (2017) : « Des communs sociaux à la société du commun ».

⁷ Dans cette séquence théorique, les facteurs de conversion peuvent être des règles d'accessibilité, des espaces de convivialité ou encore les activités d'éducation populaire qui sont des moyens d'émancipation.

encore les territoires zéro chômeur de longue durée (Semenowicz, 2016). La seconde est macro-institutionnelle, il s'agit d'« *étudier la capacité de transformation globale des communs sociaux jusqu'à entrevoir la possibilité d'une alternative à la société néolibérale* » (p.43). C'est la perspective que suit Defalvard dans son article à la RECMA. La question est celle de la structuration des communs sociaux qui représentent pour l'instant un bloc marginal et dominé au sein du système néolibéral. Selon Defalvard, cette structuration peut s'opérer sur la base d'une régulation coopérative de l'économie opérée par un groupe social. Elle peut se mettre en place autour du noyau de l'économie solidaire, soutenue dans cette démarche par des partenariats public/commun pour lesquels les collectivités locales doivent remplir un rôle central. Les petites entreprises classiques porteuses de développement territorial sont aussi incluses dans cette dynamique.

Les groupes sociaux locaux et territorialisés assurent la gouvernance collective des communs, mais ils le font en lien avec le sous-système dans son entier, et notamment « *les droits sociaux de la Sécurité sociale que l'Etat néolibéral n'a pas fait disparaître même s'il contribue à mettre cette dernière en situation de crise permanente* » (p.49). On retrouve ainsi chez Defalvard un lien entre ESS et protection sociale à travers les communs sociaux. Les organisations de l'ESS en tant que commun social, jouent ici un rôle de garant du modèle social par l'action locale, collective et décentralisée. En s'articulant avec l'Etat social, les communs sociaux permettent aux droits sociaux de ne pas se limiter à de simple ressource formelle, « *mais d'être bien des capacités réelles pour le choix de mode de vie sur les territoires* » (p.55). Par le mouvement de décentralisation qu'opèrent les communs sociaux, le modèle social français, fondé sur l'alliance entre l'économie sociale et l'Etat, trouve une nouvelle légitimité. Derrière l'idée des communs sociaux pour Defalvard, il y a ainsi l'idée d'« *affermir par l'action locale le droit universel attaché à l'accès aux biens fondamentaux* » (p.55) ; une perspective que l'on retrouve dans la contribution de Jacques Garnier et Jean-Benoît Zimmermann (2018).

1.5. Jacques Garnier et Jean-Benoît Zimmermann : des solidarités « par le bas » fondées sur des proximités socio-spatiales.

Dans un « working paper » récent (2018) intitulés « *Proximités et solidarités : de l'État-Providence aux communs sociaux* », J. Garnier et J.B. Zimmermann élaborent un nouveau sens à la notion de commun sociaux. En mobilisant l'économie des proximités, ils proposent une analyse de la coévolution des inégalités sociales, des dispositifs de solidarité et du système économique. Ils délimitent ainsi trois grandes phases historiques d'évolution du système économique. A chaque phase correspond, de manière dialectique, des formes particulières, et plus ou moins accentuées, d'inégalités sociales, ainsi que des formes dominantes d'organisation de la solidarité en réponse à ces inégalités. Parmi ces formes de solidarités, chaque phase combine de manière différenciée deux grands types de solidarités : par l'*attribution de droits* qui viennent d'en « haut », et par les *proximités*, donc par un bas.

La spécificité de la nouvelle phase, qui est apparue dans un contexte de globalisation et de crise depuis 2008, est d'être marquée par de fortes inégalités sociales avec aspect spatial important. Ces inégalités socio-spatiales, l'Etat providence au français est incapable de répondre efficacement. C'est pour cette raison qu'apparaissent des forces sociales nouvelles qui créent des communs sociaux. Ces derniers représentent de nouvelles solidarités « par le bas » qui tendent à apporter des réponses hors de la dualité Etat-marché. Ce sont donc des solidarités « *de proximités, mises en œuvre de manière décentralisée, localement régulées, fortement spatialisées et fondées sur la création collective, la gestion et la contribution partagée de communs* » (p.6). Elles émanent de citoyens qui entendent reprendre

collectivement la main sur leur destin en s'appropriant la gestion collective de problèmes et de besoins, liés à la sécurité, à la santé ou encore aux services publics. Ces communs ont donc pour objectif premier de satisfaire les besoins essentiels des groupes sociaux spatialisés qui se mobilisent dans la constitution de ce commun. Ces communs sociaux sont révélateurs de véritables besoins collectifs, qui ne sont pas satisfait par l'Etat et le marché mais par l'action collective et la construction commune.

Les auteurs insistent sur l'importance des proximités dans la construction d'un commun social. Celles-ci revêtent deux dimensions, à la fois spatiale et institutionnelle. Les communs sociaux dépendent de l'émergence d'une communauté de projet et d'appartenance et ces solutions locales ne sont durables que si elles s'appuient sur l'action collective de groupes sociaux proches. L'échelle locale voire micro-locale du quartier est ainsi considérée comme la base territoriale des communs sociaux, car les liens de proximité qui rapprochent les habitants ayant souvent les mêmes difficultés socio-économiques, est le terreau qui favorise l'apparition de ces communs. La proximité est aussi ce qui engendre ces communs sociaux, car ils sont fondés sur: « *l'interdépendance des individus à l'égard de la satisfaction des besoins essentiels. La satisfaction des droits de l'un dépend de celles des autres.* » (p.19). Pour satisfaire ces besoins, les solutions optimales ne sont pas celles menées de manière isolée, mais celles qui revêtent une dimension collaborative et basé sur des rapports de réciprocité.

La dimension de lutte est centrale dans l'apparition des communs sociaux, estiment les auteurs, car ces solidarités sont issues d'une dialectique conflit social - innovation sociale. Elles sont inscrites dans les mouvements sociaux de revendication qui opèrent ensuite une transformation, en initiatives émanant des habitants. Il y a derrière une volonté de contribuer à l'acquisition de formes de pouvoir notamment sur ses propres conditions de vie, en lien avec l'idée d'empowerment. L'action collective permet aux personnes prises individuellement d'acquérir plus d'autonomie, par la connaissance de ses droits, de ses devoirs et de ses limites vis-à-vis des autres membres du groupe.

Avec Garnier et Zimmermann, on est ainsi proche de la perspective proposée par Bauwens sur la création de solidarités locales collectives, mais pour les deux auteurs, l'apparition des communs sociaux est récente et correspond à la phase actuelle, marqué par des inégalités socio-spatiales importantes. Le fait de souligner cette dimension spatiale insiste sur la question du territoire et de son appropriation dans le cadre des communs sociaux. Par ailleurs, les deux auteurs considèrent que les communs sociaux peuvent se traduire institutionnellement par des organisations relevant du champ de l'ESS. Ils insistent par ailleurs sur le fait que la pérennisation de ces communs sociaux suppose un accueil favorable par les pouvoirs publics ainsi que l'évolution du cadre législatif et réglementaire.

L'approche de Garnier et Zimmermann se réfère à l'économie de la proximité mais on note sur une certaines convergences avec la perspective de Defalvard quant à la possibilité de disposer effectivement des droits universels. Pour Garnier et Zimmermann, la spatialisation des inégalités impliquent des différences de traitement et d'accès à ces droits selon le lieu de résidence des habitants. Dans cette perspective, les communs sociaux permettent d'étendre les conditions de satisfaction effective de ces droits par un meilleur accès de proximité. Les communs sociaux émergent ainsi du caractère pluridimensionnel, interdépendant, complexe des besoins » qui font que leur satisfaction ne dépend pas uniquement de l'accès garantie par le droits, mais aussi des conditions socio-économiques des individus ».

Pour conclure cette revue de littérature, première étape de notre contribution, nous pouvons dégager cinq éléments caractéristiques des communs sociaux que l'on retrouve chez presque tous les auteurs cités. (1) L'importance de la coopération locale et une réappropriation

citoyenne des grandes orientations de société. (2) L'insistance mise sur la réciprocité qui encadre l'ensemble du modèle économique des organisations. (3) L'importance donnée à la question du territoire et de la proximité. (4) La relation centrale évoquée avec la protection sociale, dans l'idée d'un renforcement local des solidarités. (5) Une identité entre les communs sociaux et certaines pratiques de l'ESS ; la notion vient alors délimiter certaines initiatives du champ.

Nous allons désormais aborder la deuxième partie de notre contribution, qui revient sur l'étude menée par la ChairESS Hauts-de-France, à partir de la notion de communs sociaux. Les caractéristiques relevées dans la première partie seront croisées avec les résultats provisoires obtenues à la suite de notre enquête.

2. La chairESS des Hauts-de-France : un approfondissement empirique de la notion de communs sociaux.

2.1. P. Sauvêtre et les critères idéaux-typiques des communs sociaux : interroger les changements dans l'ESS par les communs.

Une contribution particulière à la notion de commun social est celle de P. Sauvêtre (2016b), car elle s'appuie sur une étude empirique auprès d'organisations de l'ESS dans les Hauts-de-France. Dans le cadre des travaux de la chairESS Hauts-de-France sur les liens entre communs et ESS, il a formulé une définition des « communs sociaux » comme horizon politique de l'ESS. L'intérêt de la notion de communs sociaux telle qu'il l'a construite est de fournir une grille d'analyse des évolutions du champ de l'ESS à partir des approches des communs, qui viennent renseigner le travail du commun réalisée par les organisations de ce champ.

La définition proposée repose sur un cadre d'analyse croisant les critères de réussite des communs d'Ostrom (2010), ainsi que les propositions de Dardot et Laval (2016). Ces éléments normatifs servent ici une démarche analytique sur les pratiques de l'ESS. En faisant l'hypothèse que ces organisations accomplissent une forme de communs, Sauvêtre a réalisé une enquête empirique sur la gestion et les représentations des communs auprès de cinq organisations de l'ESS dans les Hauts-de-France : deux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif et trois associations (cf. encadré 2). Cette enquête s'est accompagnée également de plusieurs séminaires chercheurs-acteurs interrogeant ce lien ESS et communs⁸.

Encadré 2 : les cinq organisations de l'ESS enquêtées

Lieu Commun à Calais est un espace de travail partagé (co-working) associatif destiné aux travailleurs indépendants.

Cliss XXI (Citoyen libre information sociale et solidaire pour le XXIème siècle) à Liévin et Mons-en-Baroeul est une SCIC de développement de l'usage des logiciels libres à destination des PME-PMI, des collectivités territoriales et des associations de la région.

Enercoop Nord-Pas-de-Calais Picardie est une SCIC de production et de distribution d'électricité 100% renouvelable.

A Petits Pas à Ruisseauville et Avesnes-sur-Helpe est une Association d'éco-tourisme, de loisirs éducatifs et citoyens et d'accompagnement à la création d'entreprises agricoles.

ARPE (Accueil Réinsertion Promotion Education) à Cambrai est une association qui assure une mission d'intérêt général en matière de protection de l'enfance, d'insertion et d'hébergement et d'insertion par l'activité économique.

⁸ On peut retrouver ces séminaires sur le site de la ChairESS Hauts-de-France : <https://chaires.org/category/les-communs/> (consulté le 7/05/2018).

A travers cette enquête, Sauvêtre (2016b) a mis en évidence les caractéristiques des communs réalisés dans les conditions propres de l'ESS. Il a ainsi dégagé neuf critères idéaltypiques des « communs sociaux » :

- (1) la recherche d'une finalité commune sociale (et solidaire) ;
- (2) la coopération dans l'égalité des conditions de travail ;
- (3) la formation d'un intérêt commun par la gouvernance collective à partir de la diversité des intérêts individuels ;
- (4) L'existence des dispositifs de participation des bénéficiaires de l'activité qui visent la co-délibération et la co-décision ;
- (5) la citoyenneté économique ;
- (6) le territoire comme espace objectif de délimitation des communs sociaux ;
- (7) l'intercoopération entre acteurs ;
- (8) la co-construction des politiques publiques ;
- (9) le droit social des exclus à la participation.

Pour faire émerger ces critères, il faut bien comprendre que les caractéristiques des communs sont réalisées dans les organisations de l'ESS mais par d'autres moyens que dans le cas des communs « traditionnels » (naturelles et numériques). Sauvêtre (2016b) insiste sur le fait qu'à l'origine, un écart existe entre les caractéristiques des communs et celle de l'ESS, mais pour arriver finalement au même résultat, ce qui prouve qu'il existe des communs correspondant à des conditions sociales propres de l'ESS : les communs sociaux. Ces conditions sociales d'émergence sont les conditions de la société. Sauvêtre oppose en fait le naturalisme d'Ostrom (2010) à une approche plus constructiviste des communs plus proche de Dardot et Laval (2014) et qui paraît plus approprié lorsqu'on l'applique au champ de l'ESS. Selon Dardot et Laval, Les communs d'Ostrom sont hors société, juxtaposés aux formes classiques de l'économie et limitées par l'existence objective de ressources communes. A l'inverse, les communs sociaux représentent un champ de pratiques dont les conditions sociales d'émergence diffèrent des communs traditionnels. Ce qui fait que ces communs sont plus difficile à mettre en place parce qu'ils doivent surmonter des obstacles sociaux, c'est-à-dire toute ce qui dans notre société contrevient aux caractéristiques des communs. Selon Sauvêtre (2016), ces obstacles sont notamment la Division Sociale du Travail, l'hétérogénéité statutaire et sociale des individus, les rapports sociaux hiérarchiques ou dominés par une logique concurrentielle. Dès lors, le fait que les communs sociaux soient inscrit dans la société « *rend leur perspective prometteuse, « parce qu'en étant insérés dans la société, ils présentent une valeur et une portée de transformation intérieure de nos sociétés et de nos économies »* » (p. 50). Une transformation qui peut s'opérer selon la logique du commun portée par Dardot et Laval (2014).

Ces neuf caractéristiques des communs sociaux sont idéals-typiques au sens d'un rassemblement théorique d'éléments empiriques dispersés (2016b). Aucune des organisations enquêtées ne rassemble tous ces critères : certains sont validés dans certains cas et dans d'autres non, ce qui montre bien la pluralité de l'ESS et le fait qu'on ne peut pas poser une équivalence *de facto* entre ESS et communs.

Les communs sociaux ne peuvent pas reposer sur l'existence de ressources communes. Ils se fondent plutôt sur la construction d'une **finalité commune** capable d'engager et de développer la coopération entre acteurs. Cette finalité commune revêt pour Sauvêtre (2016b) à la fois une **dimension sociale**, en ce qu'elle touche un public en difficultés, et une **dimension solidaire**, car elle recherche l'implication des bénéficiaires et que ceux-ci peuvent eux-mêmes mettre en commun cette finalité par leur activité (cas des logiciels libres créé par Cliss XXI pour les collectivités). Viser la coopération entre les acteurs implique **l'égalité des conditions**

de travail entre les membres du commun social. Il peut s'agir de l'égalité des salaires, de la polyvalence des tâches, ou de la gestion personnalisée de son emploi du temps ou encore du droit de décision dans l'organisation (cas d'A Petit Pas).

Dans le cas de la SCIC Enercoop, la gouvernance se compose de différents collèges qui peuvent avoir des intérêts contradictoires (ex : collège « producteurs » et collège « consommateurs » sur la formation du prix). Ainsi, *« l'hétérogénéité des statuts des participants au commun et de leurs intérêts fait qu'il est nécessaire, à travers les procédures de la gouvernance collective comme les méthodes de consensus, de construire un intérêt commun entre les participants »* (p.51). Par ailleurs, contrairement aux communs d'Ostrom, les acteurs et bénéficiaires-usagers ne sont pas les mêmes. Dès lors, un commun social doit mettre en place des **dispositifs participatifs** afin d'inclure ses usagers dans les **activités de co-délibération et de co-décision**. Ces dispositifs peuvent être également à vocation économique, afin de contribuer à la formation d'une **citoyenneté économique** délimitée par une échelle territoriale. Les communs sociaux ne s'adressent pas à de simples clients ; dans ce cadre, le **territoire peut être considéré comme l'espace commun** à l'intérieur duquel ses habitants peuvent constituer des communs sociaux.

« L'expérience d'A Petits démontre en outre qu'il ne peut y avoir de « commun social » au sein d'un ensemble concurrentiel auquel cas le commun social perd la finalité commune qui lui est associée en privant certains citoyens de leur participation » (p.51). Le territoire regroupe un ensemble de communs sociaux qui sont en **intercoopération**. Par ailleurs, le travail du commun de l'ESS émanent également des liens rapprochés que les organisations de entretiennent avec les pouvoirs publics et qui suppose un développement d'une **culture de la co-construction et du commun** à l'intérieur des collectivités et de services publics.

L'association ARPE offre un autre exemple de critères des communs sociaux qui contrevient aux critères des communs d'Ostrom. Ainsi, en accueillant des personnes sans titre de séjour, les limites du commun relatif aux appropriateurs qui respectent les règles collectives sont dépassées, car le droit d'exclure des participants n'est pas respecté. Mais derrière l'idée du commun social, on trouve l'idée qu' *« une société se caractérise par une délimitation absolue, celle d'être littéralement exclu de cette société, de sorte que, dans certaines conditions très précises qui touche à la possibilité de l'exclusion sociale, il doit exister dans les « communs sociaux » un droit à faire partie du commun, qui est un droit à la participation et à la contribution au commun social »* (p.52). Les communs sociaux relèvent ainsi de ce droit social à la participation, dans des conditions précises qui touchent à la possible exclusion social.

Sauvêtre a proposé une contribution importante à la définition des communs sociaux, en ce qu'elle s'appuie sur une démarche empirique auprès d'acteurs de l'ESS. Cependant, comme il le suggère, ce travail doit être approfondi, afin de consolider ces critères. C'est l'objet du travail que réalise la ChairESS Hauts-de-France avec une deuxième séquence d'enquête.

2.2. Prolongements envisagés : démarche méthodologique

Dans le cadre des travaux de la ChairESS, le premier enjeu, que nous venons de rappeler, sur la notion de communs sociaux est d'étudier les changements de pratiques dans l'ESS par le prisme des communs. Le second est d'aboutir à une définition qui puisse être partagée par les acteurs du champ de l'ESS régional, dans l'optique d'une reconnaissance mutuelle de leur contribution aux communs. Cela nous amène à formuler plusieurs propositions méthodologiques pour approfondir le travail d'enquête de Sauvêtre.

Il s'agit d'abord d'étudier le rapport aux communs sociaux dans le temps de plusieurs organisations de l'ESS des Hauts-de-France. La démarche initiale, centrée sur l'étude de la pratiques et des valeurs des organisations, doit alors être complétée par une analyse dynamique des changements qu'elles connaissent. Nous cherchons ainsi à comprendre pourquoi de telles organisations s'éloignent ou se rapprochent de l'« horizon » que forment les critères des communs sociaux. Cela revient à considérer les communs comme des processus enchevêtrés, jamais achevés, toujours en construction entre l'État et le marché et cherchant à garder en ligne de mire leur projet (socio-)politique, face aux réalités institutionnelles et économiques (Chanteau et Labrousse, 2013). Des processus qui sont donc toujours marqués par la recherche d'une forme de viabilité du commun, et doivent s'étudier en dynamique.

Ensuite, il s'agit d'étendre l'enquête sur le plan sectoriel en étudiant des organisations de l'ESS ayant d'autres types de statuts ou d'objet social. En effet, les organisations enquêtées par Sauvêtre (2016b) ne sauraient être considérées comme représentatives du champ⁹. Il est donc intéressant d'étendre l'enquête dans la perspective d'une prise en compte de statuts différents. Par ailleurs, les organisations enquêtées lors de cette première phase proposent des objectifs sociaux diversifiées (numérique, énergie, éducation et réinsertions sociale, agriculture), qui permet d'apprécier la si la nature de l'activité influe sur la plus ou moins grande proximité avec l'approche des communs. Cette perspective doit cependant être prolongée : d'autres types d'activités doivent être prises en compte pour refléter la diversité des actions dans l'ESS.

Par conséquent, dans le but de construire une définition partagée, le travail engagé au sein de la ChairESS Hauts-de-France sur les communs sociaux dans cette deuxième phase s'appuie sur une démarche de recherche autour de deux axes :

- 1) Le premier axe consiste à repartir des critères des communs sociaux et d'observer comment ils évoluent dans les parcours de plusieurs organisations de l'ESS sur le territoire des Hauts-de-France. Sur la base d'entretiens semi-directifs, une analyse de trajectoires de ces organisations est proposée. Nous ciblons particulièrement les périodes durant lesquelles ces organisations font évoluer leurs activités, lorsqu'elles changent de pratiques, innovent, qu'elles s'adressent à de nouveaux bénéficiaires, ou qu'elles redéfinissent leur finalité sociale.
- 2) Le second axe consiste en un dispositif de recherche-action. Un « collectif territorial de recherche » (Branger et *al.*, 2015 ; p.37) a été constitué autour de ce projet et regroupe des acteurs de l'ESS et des universitaires des Hauts-de-France. Ce collectif se réunit tous les deux mois pour co-construire ensemble la recherche. Tous les travaux sont élaborés en concertation avec les acteurs du collectif, en position de réflexivité, et l'étude s'enrichit de leur contribution.

À ce jour, les organisations qui ont été enquêtées sont au nombre de treize. Dans le département du Pas-de-Calais : les ADLC à Calais, le Pôle Culturel L'arrêt création à Fléchin, l'association portemine et son projet AMINA à Loos-en-Gohelle. Dans le département du Nord, le Groupe Réactif, la Régie de Quartier Grande-Synthe, la Crèche Méli-Mélo, le groupement d'achat solidaire Les Givrés d'orange, la coopérative de consommation Superquinquin, la coopérative de communication Bien Fait Pour ta Comm', les

⁹ Première étape d'élaboration des critères, l'intérêt de sa recherche n'était pas de « se prononcer sur le degré de ressemblance entre l'ESS et les communs, mais plutôt de découvrir les leviers autour desquels il pourrait y avoir des convergences entre ces deux modèles économiques alternatifs. Le choix de trois associations et de deux SCIC va dans ce sens, puisque c'est dans les structures associatives et coopératives que l'on est davantage en mesure de trouver des dimensions de gestion en commun et de droits de propriété partagés » (p. 29-30).

collectifs Wasquehal en transition(s) et Saint-André en transition(s).

Pour finir, l'objectif d'une définition partagée suppose également de retravailler la notion à partir des apports développés par d'autres travaux sur la notion de commun social. Ainsi, l'approfondissement de l'étude doit permettre de faire le lien avec les autres recherches dont nous avons présenté les principaux éléments dans la première partie. Par exemple, la dimension socio-économique est largement absente des critères proposés par Sauvêtre, alors que nous avons soulevé l'importance de la réciprocité et de l'hybridation des ressources dans le fonctionnement des communs sociaux. Il s'agit donc de construire le partage de la notion entre les différents acteurs en réflexion sur cette notion, également à partir des éléments communs relevés dans les différents travaux.

L'enquête est actuellement en cours et les données sont en phase de traitement, mais nous pouvons déjà avancés quelques résultats provisoires. Ils permettent notamment de retravailler les critères des communs sociaux.

2.3. Approfondissement des critères des communs sociaux : quelques résultats provisoires

Le travail de littérature et la seconde phase d'enquête nous amène à retravailler les critères des communs sociaux afin de les rendre plus opérationnels. Nous délimitons ainsi quatre critères.

- 1) Le premier concerne la gouvernance et le mode de fonctionnement politique qui doivent susciter la coopération entre les membres. Pour cela, la logique du commun est censée transformer les organisations de l'ESS vers plus de démocratie.

Comme la montré Sauvêtre (2016b), cette coopération repose sur la recherche d'une finalité commune sociale et solidaire. L'examen de ce critère dans les nouvelles organisations enquêtées nous permet de le préciser. La plupart des projets ESS émanent d'un besoin ou d'une demande sociale ; c'est l'un des aspects essentiel que partagent les organisations de l'ESS. C'est lié à leur utilité sociale. Mais la construction de cette finalité relève du commun si elle induit une finalité en acte, c'est-à-dire que les individus ne restent pas inactifs face aux constats de leurs difficultés et besoins, mais agissent collectivement pour y répondre. De ce fait, ils s'approprient une demande sociale et tentent de la réaliser ; ce qui permet ensuite une appropriation du projet qui va favoriser la satisfaction de cette finalité par la coopération.

Cette transcription en acte et en pratique suppose une transformation des attentes individuelles vers la construction d'un intérêt commun entre des acteurs qui peuvent être assez homogènes (ex : coopérative de communication BFPTC ou L'arrêt création) ou très hétérogènes (ex : la crèche Méli Melo, « les Givrés d'Orange » ou Superquinquin). Dans les deux cas, il faut en passer par un compromis collectif et démocratique entre individus qui vont dépasser leurs attentes individuelles et trouver un accord sur un besoin collectif. Ce compromis transforme l'organisation vers une logique de commun s'il intègre les salariés, tout comme les usagers de l'activité, dans la définition du projet social. Ce qui nécessite des dispositifs de participation particuliers pour faciliter la concertation et le consensus, et mettre l'ensemble des parties-prenantes dans une certaine horizontalité. Ces dispositifs doivent aussi éviter l'exclusion, ce qui pose aussi la question de la manière dont sont atténués les rapports de pouvoir au sein des organisations

Dans l'analyse des parcours des organisations enquêtées, ce premier critère soulève un certain nombre de questionnement. Il interroge le lien entre le déficit démocratique et

coopératif et le recul des objectifs solidaires. Si l'un ne va pas sans l'autre, alors une initiative impulsée par un individu leader risque à terme d'épuiser ou de perdre sa finalité sociale. Cette question reste en suspens avec le Groupe Réactif qui est impulsé par le directeur ou la Régie de Quartier de Grande-Synthe portée par la mairie.

Cependant, une réorientation du projet ne signifie pas forcément une perte des objectifs sociaux et solidaires. Ces objectifs peuvent changer et doivent donc être interrogés, et c'est principalement le processus qui conduit à cette transformation qui doit être examiné. Dans une logique de commun social, c'est le collectif qui doit construire et soutenir la finalité sociale et solidaire, pour en faire une véritable finalité commune. Cette finalité doit être partagée. Pour cela elle doit s'élaborer sur la base d'un compromis politique établi de manière horizontale entre l'ensemble des acteurs. Ce compromis nécessite que les acteurs se laissent le temps de la concertation et de la réflexion. C'est le cas de la coopérative BFPTC qui a pris le temps de la construction du « vivre ensemble », avant de développer son offre commerciale (Gregoire, 2016). Il y a ici une forme d'appropriation de la temporalité, en vue de privilégier et garantir le fonctionnement démocratique.

2) Le deuxième critère interroge la coopération dans le travail.

Sauvêtre (2016) évoque, avec l'exemple d'A Petit Pas, l'égalité de salaire qui organise la structure. A partir de nos enquêtes, ce critère peut être retravaillé. L'enjeu est celui d'une coopération entre salariés et la réduction des verticalités et des rapports hiérarchiques ; il peut être obtenu par d'autres moyens. C'est le cas par exemple de Cirqu'en Cavale qui réalise cette forme de commun en décidant d'employés des personnes inscrites sur le territoire. À Superquinquin ou aux Givrés d'orange, c'est le partage des tâches entre adhérents qui crée une forme de communauté de travail. La polyvalence des tâches que tente de mettre en application L'arrêt Création de Fléchin est aussi une manière de réduire les subordinations. La diversification des compétences contribuent alors au bien être dans le travail. Plusieurs aspects peuvent encore être soulevés : est ce que les gens s'intéressent à ce que font les autres ? Dans cette perspective, est ce que les gens essaient de diversifier leur compétence ? Comment les rapports hiérarchiques sont vécus ?

3) Le troisième critère concerne le modèle (socio-)économique des communs sociaux avec une prévalence donnée à la réciprocité.

Les travaux évoqués dans la première partie ont mis en évidence l'importance de la réciprocité dans les modèles (socio-)économique des communs sociaux. En effet, sur le plan (socio-)économique, les initiatives en communs cherchent à se développer à partir de comportements économiques mettant au cœur de leur action la réciprocité. Ce qu'on retrouve notamment dans la référence au partage, au fonctionnement des communautés du libre auto-régulées, au licence à réciprocité (Bauwens et Sussan, 2005 ; Bauwens, 2015) ou encore à l'économie contributive (Bauwens, 2013). Bauwens qualifie l'économie des communs d'« économie du pair-à-pair » (Bauwens et Dereva, 2017).

On peut en tirer que les communs sociaux donnent de l'importance à la réciprocité dans leurs modèles socio-économiques ; on peut aller jusqu'à parler du commun comme institutionnalisation de la réciprocité (Mahieu, 2017). Dans notre enquête, Superquinquin et des Givrés d'orange fonctionnent sur la base d'une réciprocité égalitaire (Gardin, 2006) forte avec des contributions importantes en travail non rémunéré. Dans chacune des initiatives, la contribution volontaire en nature est très importante quantitativement (Gardin et Robert, 2018). À Superquinquin ou aux Givrés d'orange, elle est le fait du nombre d'adhérents que regroupent ces initiatives et qui permet de mobiliser une masse considérable de volontaires.

Le commun social suppose également que les initiatives enquêtées sont confrontées à la mobilisation de ressources marchandes ou issues de la redistribution, mais doivent conserver la prévalence d'une logique réciprocaire. Ceci questionne la manière dont l'hybridation des ressources est appréhendée dans l'équilibre économique des organisations de l'ESS. Lorsque les ressources marchandes occupent une place importante dans le fonctionnement, il doit s'agir de marchés réencastrés. Superquinquin et Les Givrès d'orange cherchent ainsi à co-construire avec leurs fournisseurs un prix « juste ».

4) Le quatrième critère interroge la politisation du territoire

La construction d'un intérêt partagée qui fonde la finalité commune des communs sociaux pose la question des effets de politisation du collectif, mais également celle du territoire. Notre second critère concerne donc cette **politisation du territoire**, qui repose sur la formation d'une citoyenneté, l'inter-coopération des communs sociaux au niveau du territoire, et la co-construction des politiques publiques.

Les communs sociaux contribuent à l'engagement et à la formation d'une citoyenneté pour les participants. Ces derniers s'engagent dans ces communs sociaux parce qu'ils aspirent à une citoyenneté politique, mais aussi économique. Ils souhaitent par ce biais se réapproprier leur territoire. L'approche des communs soulève ainsi la question de l'appropriation du territoire par les acteurs, à travers les communs sociaux. Cette appropriation passe par la création de liens sociaux fondés à la fois sur des solidarités et des proximités. Elle interroge quant à l'ouverture sur le territoire que permet l'action collective dans les communs sociaux. Elle passe également par la co-construction des politiques publiques locales entre citoyens et collectivités locales.

La dimension territoriale appliquée aux communs interroge également les échelles du commun : qu'est-ce qui fait commun et sur quel espace, à quel niveau ? Cela questionne les représentations du territoire par les habitants en tant qu'espace « idéal ». Cet aspect évoque aussi la question de l'intercoopération de communs sociaux qui se superposent à différentes échelles ?

Conclusion :

A travers cet article, nous avons proposé une contribution à la notion de communs sociaux à la fois théorique et empirique. L'intérêt d'un approfondissement de cette notion est de fournir une grille d'analyse des évolutions de l'ESS et d'élaborer une définition qui soit partagée entre les acteurs du champ dans l'optique d'une reconnaissance mutuelle de leur contribution aux communs.

Dans la première partie nous sommes revenus sur les principaux apports à la fois des chercheurs et acteurs des communs. La notion de communs sociaux suscitent d'importants débats depuis le début de la décennie. De ces différents travaux, nous pouvons identifier cinq principaux éléments caractéristiques. (1) Sur le plan politique, l'importance de la coopération par le bas et une réappropriation citoyenne des grandes orientations de société. (2) Sur le plan économique, l'accent mis sur la réciprocité qui conditionne l'ensemble du fonctionnement économique des initiatives. (3) L'importance donnée à la question du territoire et de la proximité. (4) Le lien fort évoqué avec la protection sociale, dans l'idée d'un renforcement local des solidarités. (5) Une analogie entre certaines pratiques de l'ESS et les communs sociaux ; la notion vient alors distinguer certaines initiatives du champ.

Dans la seconde partie, c'est une contribution empirique qui est proposée, nous revenons sur les travaux menés dans le cadre de la ChairESS Hauts-de-France. La Chaire s'est très tôt saisie de ce concept et continue aujourd'hui de l'approfondir. La première phase d'étude, menée par P. Sauvêtre, a permis d'identifier neuf critères idéals-typiques des communs sociaux à partir d'une enquête réalisée auprès de cinq organisations de l'ESS dans les Hauts-de-France. Ce travail nécessite cependant d'être approfondi dans le sens d'une plus grande diversité des organisations enquêtées et d'une analyse dynamique de leurs trajectoires. C'est la perspective poursuivie par la seconde phase qui s'est ouverte cette année. L'enquête et traitement analytique sont en cours, mais nous avons déjà pu apporter quelques résultats provisoires pour retravailler les neuf critères initiaux. En croisant ces résultats avec les apports des travaux présentés dans la première partie, nous avons ainsi délimité quatre critères : (1) la coopération démocratique pour la gouvernance des organisations, (2) la coopération dans le travail, (3) la prévalence donnée à la réciprocité dans le fonctionnement socio-économique et (4) la politisation du territoire.

Plusieurs prolongements sont encore nécessaires. Sur le plan méthodologique, il nous faut encore étendre l'enquête sur le plan régional. Nous avons pour l'instant interviewé des organisations qui se trouvent dans les limites de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. L'enjeu de la nouvelle région Hauts-de-France nous amène à devoir poursuivre les entretiens en Picardie. Par ailleurs, nous avons évoqué la faible diversité des organisations enquêtées en première phase. La seconde a permis d'y remédier quelques peu, mais l'enquête doit encore s'ouvrir à d'autres statuts tels que les mutuelles. Sur le plan empirique, notre analyse des entretiens doit permettre d'étudier les conditions d'éloignement ou de rapprochement des critères des communs sociaux pour chaque organisation. Ce qui nécessite encore une analyse plus approfondie des entretiens, que nous effectuerons prochainement. Il est question de l'analyse dynamique des trajectoires des organisations que nous avons évoqué en partie 2.2. Par ailleurs, nous n'avons pas encore traité, avec notre enquête, de la question de l'appui local aux solidarités de la protection sociale, évoqué dans les travaux de la partie 1.

A l'issue de cette contribution, une perspective de prolongement théorique nous paraît nécessaire. Si le mouvement des communs interroge l'ESS, la spécificité de ce mouvement doit être questionnée à partir des travaux sur l'économie solidaire. Des différences existent potentiellement entre les deux courants, mais elles doivent être spécifiées, car notre étude révèle plutôt une très grande proximité entre l'approche des communs et celle de l'économie solidaire, notamment sur les aspects (socio-)politique et (socio-)économique (Laville et Gardin, 2017).

Bibliographie :

Bauwens, M. & Dereva, M. (2017). Pair à Pair. In M. Cornu, F. Orsi, & J. Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, (p. 873-875). Paris : PUF.

Bauwens M., (2015), « Plan de transition vers les communs : une introduction », dans Coriat B. (dir.), *op. cit.*, chap. 12, p. 275-290.

Bauwens Michel, « Quelles stratégies politiques de transition pour la généralisation de l'économie contributive », *EcoRev'*, 2013/2 (N° 41), p. 32-39.

Bauwens, M. & Sussan, R. (2005). Le peer to peer : nouvelle formation sociale, nouveau modèle civilisationnel. *La Revue du MAUSS*, 26(2), 193-210.

David Bollier, (2014a), « La renaissance des communs », Ed. Charles Léopold Mayer. Traduit de l'américain par Olivier Petitjean, 192 pages, ISBN 978-2-84377-182-8

Bollier D. (2014b), « Think Like a Commoner : A Short Introduction to the Life of the Commons », New Society Publishers, 2014, 192 p

Branger V., Gardin L., Jany-Catrice F., Pinaud S. (2015), *Evaluer l'utilité sociale de l'ESS : un alterguide*, Corus'ESS, 43 p.

Celati B., 2016, « Les communautés énergétiques durables : un modèle social fondé sur le commun et la subsidiarité », *Cahier de la chaire ESS-Upem*, n° spécial, p. 103-134.

Cervera M., 2016, « Initiatives solidaires d'habitat alternatif », *Cahier de la chaire ESS-Upem*, n° spécial, p. 38-50.

Chanteau J-P. et Labrousse A. (2013), « L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses », *Revue de la régulation*, 14, 2e semestre.

Coriat B. (dir.), 2015, *Le renouveau des communs ou la crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui Libèrent.

Dardot P., Laval Ch., 2014, *Commun. Essai sur la révolution au xxi^e siècle*, La Découverte.

Defalvard H., « Des communs sociaux à la société du commun », *RECMA* 2017/3 (N° 345), p. 42-56.

Fontaine G., 2016, « La construction d'un commun autour d'un lieu dans le cadre du PTCE Tetris », *Cahier de la chaire ESS-UPEM*, n° spécial, 66-89.

Garnier J, Zimmermann J-B, (2018), « Proximités et Solidarités: de l'État-Providence aux Communs Sociaux », working paper.

Gardin G. et Robert P. (2018), « Origine, diffusion et métamorphose de l'hybridation des ressources », Actes du colloque de l'Association d'Économie Sociale 2018 à Lyon.

Gardin, L. & Laville, J.-L., (2017). L'économie solidaire. In J. Defourny & M. Nyssens, (dir.) *Économie sociale et solidaire, Socioéconomie du 3^e secteur*, (p. 187-220). Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

Gardin, L. (2006). *Les initiatives solidaires, la réciprocité face au marché et à l'Etat*. Toulouse : Erès.

Gregoire M. (2016) ,« Jouer perso ou collectif ? Les leçons d'une expérience en cours » Smart Belgique, article d'éducation permanente, décembre.

Mahieu, C. (2017), « Assemblées et Chambres des Communs ». In M. Cornu, F. Orsi, & J. Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, (p. 57-60). Paris : PUF.

Mahieu C. (2015), *Entreprendre en communs : Propositions de recherche*. Communication lors des XVes Rencontres du RIUESS, Reims, juin, 21p.

Nyssens M. et Petrella F. (2015), « ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. Interpellations croisées », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 15, p. 117-134.

Ostrom E. (2010), *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Etopia / DeBoeck, 302p.

Polanyi, K. (1975), « L'économie comme procès institutionnalisé ». In C. Arensberg, H. Pearson, & K. Polanyi, (dir.), *Les Systèmes économiques dans l'histoire et la théorie*. Paris : Larousse.

Sauvêtre, P. (2016a), « Les politiques du commun dans l'Europe du Sud (Grèce, Italie, Espagne). Pratiques citoyennes et restructuration du champ politique ». *Actuel Marx*, 59(1), 123-138.

Sauvêtre P. (2016b), « *Les « communs sociaux » : une métamorphose de l'économie sociale et solidaire ? Recherche sur quelques critères idéals-typiques des « communs sociaux »*, Rapport final pour la ChairESS, 55 p.

Semenowicz Ph., 2016, « Le programme "Territoires zéro chômeur" : une économie en commun ? », *Cahier de la chaire ESS-Upem*, n° spécial, p. 90-102

Sen A. (2000), *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Editions Odile Jacob, Paris, 2000.